

# INFOS BONNAY AVRIL 2021

## 1. ANZAC DAY

**Les commémorations habituelles n'auront pas lieu le 25 avril sur le site du Mémorial Australien entre Fouilloy et Villers-Bretonneux. Pour célébrer cette date en hommage aux Australiens qui défendirent notre village pendant la Grande Guerre, nous projetterons le drapeau australien sur la façade de la mairie les 23, 24 et 25 avril**  
**Vous pourrez voir les images du drapeau sur notre application Intramuros.**

Les Australiens à Bonnay en 1918

Au début de la Première Guerre mondiale, Bonnay fut occupée par les Allemands de la fin août à début septembre 1914. Puis les Australiens s'installèrent dans le village. La commune fut jusque 1918, située à l'arrière du front.

Au matin du 24 avril 1918, un bombardement allemand s'abattit dès quatre heures sur les lignes tenues par les Australiens. La bataille de Villers-Bretonneux commençait. Le bombardement dura sept heures, des obus à gaz furent tirés sur le village de Bonnay qui fut en grande partie détruit. Un obus tomba sur l'hôpital de la Croix rouge installé dans le bâtiment qui abrite aujourd'hui la mairie et fit de nombreux morts. De nombreux soldats australiens furent tués alors qu'ils tentaient de se replier vers l'arrière. Certains des obus tombèrent dans l'Ancre provoquant des jets d'eau de plusieurs mètres. Le bataillon australien qui tenait le village eut de lourdes pertes : plus de quarante tués et soixante blessés. À la mi-journée le bombardement cessa. Le lendemain, un avion allemand survola les positions australiennes et tira des balles de mitrailleuses, les canons anti-aériens réduisirent l'avion au silence qui s'écrasa en flammes, tuant ses occupants. Le 27 avril, le calme revint dans Bonnay en ruine ».

Le 28 octobre 1920, le ministre de la Guerre attribuait à la commune de Bonnay la citation suivante : « Le ministre de la guerre cite à l'ordre de l'armée la localité de Bonnay, du département de la Somme. Située dans la zone de bataille en 1918, a supporté courageusement de multiples et violents bombardements par canons et par avions qui l'ont en partie détruite. S'est signalée par la belle énergie morale dont elle a fait preuve, en dépit des misères et des dommages qu'elle a subis. »

## 2. CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2021

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni le 7 avril 2021 à 18h à la mairie de Bonnay en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Demarcy Denis, Maire de Bonnay.

### 1. Vente d'arbres au Petit Pré avec la Coopérative Forestière Nord Seine Forêt 2A.

Il y a lieu de faire couper les arbres dans le « Petit pré » qui ont atteint leur maturité et qui s'abiment. Le Conseil Municipal décide de confier la coupe et la vente des arbres du Petit Pré du petit marais à la Coopérative Forestière Nord Seine Forêt 2A. Monsieur le maire est chargé de signer le contrat d'apport avec la Coopérative Forestière Nord Seine Forêt 2A.

## **2. Convention avec le Centre de Gestion de la Somme pour assurer la fonction d'inspection en matière de santé et de Sécurité.**

En application des dispositions du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, l'Autorité Territoriale doit mettre en place une organisation visant à mettre en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité du travail.

En application des dispositions de l'article 5 du décret précité, l'Autorité Territoriale doit désigner un agent qui serait chargé de la fonction d'inspection en matière d'Hygiène et de Sécurité ou peut passer convention à cet effet avec le Centre de Gestion.

Cette mission d'inspection consiste à vérifier les conditions d'applications des règles et à proposer toute mesure de nature à améliorer l'Hygiène et la sécurité du travail. Le centre de gestion de la Somme qui s'est doté d'un service Prévention disposant de compétences et des moyens nécessaires propose d'assurer la fonction d'Inspection.

Cette prestation se réaliserait à titre gratuit puisque le cout serait prélevé sur la cotisation additionnelle versée à cet organisme.

Le conseil municipal, après en avoir entendu l'exposé de M le Maire et en avoir délibéré :

Autorise Monsieur le maire à signer une convention avec le Centre de Gestion de la Somme pour assurer la mission d'Inspection d'Hygiène et de Sécurité selon le modèle joint à la présente délibération.

## **3. Demande de M. Herbain.**

La maison de M et Mme Herbain étant située aux abords de l'école, de plus en plus de voitures viennent se garer sur le trottoir près de leur portail. Ces voitures gênent la visibilité pour la sortie des voitures de leur propriété dans un secteur où les voitures roulent malheureusement assez vite. Un accident a été évité de justesse en début d'année.

Monsieur Herbain demande si la commune pourrait installer un miroir lui permettant de sortir avec plus de sécurité. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, conscient que ce problème touche de nombreux habitants dans la grande rue, décide d'étudier ce problème pour mettre en place des solutions.

## **4. Projets de l'année et financements.**

Monsieur le Maire fait le tour des investissements prévus cette année et leur financement. Un devis sera demandé pour les pierres de l'église qui s'abiment avec les pluies et le gel. Le budget prévoit des travaux d'isolation au logement communal mais une réunion spécifique aura lieu pour monter le plan de financement de ce projet quand la subvention de l'Etat sera connue.

Autres projets de travaux prévus dans le budget :

- Travaux curage Fontaine estimation part communale : 3000 € (estimation 27000 € à la charge de la Communauté de communes)
- Travaux élagage route de Franvillers : 500 €
- Travaux entretien tracteur 500 € + batterie + l'après + produits pour vidange = 900 €
- Radiateurs neufs bureau de la mairie (2) et dans la bibliothèque école (1) = 500 €
- Travaux ballon eau chaude logement, chasse d'eau et fuites 2500 €
- Clôture verger + clôture aire de compostage + fournitures diverses de matériaux pour entretien commune 1000 €
- Barrière petit marais 300 €
- Nettoyage des toits (devis en cours)

Broyage des souches route de la Neuville : 15 000 € pris en charge par la communauté de communes

## 5. Compte de gestion 2020.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagnée des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## 6. Compte administratif 2020.

Sous la présidence de M. Jean-Marc GARCIA, 1er adjoint, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020, qui s'établit ainsi :

### Fonctionnement

Dépenses	114 700.04 €
Recettes	137 810,28 €

### Investissement

Dépenses	18 951.61 €
Recettes	6 881.20 €

Hors de la présence de M. Denis Demarcy, le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2020.

## 7. Affectation du résultat 2020.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 57 251,09 €, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Résultat de l'exercice .....	22 959,50 €
- Résultat antérieurs reportés .....	34 291,59 €
- Résultat à affecter .....	57 251,09 €
- Déficit d'exécution d'investissement .....	12 233,39 €
- Report N-1 .....	37,02 €
- Besoin de financement .....	0 €
- Affectation en réserve .....	12 270,41 €
- Report en fonctionnement R 002 .....	44 980,68 €

## 8. Fixation des taux communaux des taxes foncières pour l'année 2021 suite à la suppression de la taxe d'habitation.

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- décide d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41,48 %, (attention cette hausse prend en compte la part départementale qui s'ajoute aujourd'hui à la part communale qui n'a pas changé)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 32,25 %.

## 9. Budget primitif 2021.

Après avoir entendu Monsieur le Maire faire ses propositions pour le budget primitif 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote les propositions du Maire.

### FONCTIONNEMENT

Dépenses 176 138 €

Recettes 176 138 €

### INVESTISSEMENT

Dépenses 65 188

Recettes 65 188

## 10. Chats errants dans le village.

Des habitants de la rue de la Neuville se plaignent de la présence de chats errants (une quinzaine) dans ce quartier, qui viennent sur leur propriété occasionnant des gênes. Ils demandent à la commune de prendre des mesures dans le respect du bien-être de ces animaux. Des contacts ont déjà été pris avec notre fourrière et des associations de protection des animaux ;

## 11. Actualité des commissions et divers.

- Monsieur le maire fait état des réponses des locataires de pâtures pour lesquels les baux vont être à renouveler en 2022/2023.
- Monsieur le maire évoque le problème du tri des déchets dans le bac jaune. Le taux d'erreur dans la collecte est redescendu à 16 % (au lieu de 30% précédemment au niveau du camion de collecte et de plus de 60% au niveau d'un échantillonnage sur 39 bacs de la grande rue ) c'est un bon signe ,il faut poursuivre les efforts. Dès que cela sera possible des animations sur le sujet seront proposées.

Le maire clôt le conseil à 20h20.